



La fin du chantage aux avancements et aux mutations dans la Police Nationale

C'est bientôt la fin des commissions administratives paritaires (CAP) gérant les carrières pour les syndicats. Enfin !!!

Ouf et merci pour cette bonne décision.

Pour une fois le gouvernement a fait voter la Loi action publique 2022, qui reprend une de nos revendications : mettre fin aux chantages à l'avancement et la mutation, que les syndicats dit représentatifs exercent sur nos collègues. Il y a des critères objectifs qui sont mis en place et notre organisation continuera de veiller aux intérêts de nos collègues, mais cette fois-ci sur une base légale et non du copinage.

Ce n'est pas un recul syndical car nous allons enfin savoir qui dispose au sein de son organisation de vrais « militants » défendant des valeurs et non des affairistes, prêt à tout pour obtenir un galon ou une mutation.

Cependant, cette Loi n'est pas parfaite et même dangereuse sur d'autres points. Elle renforce par exemple le pouvoir arbitraire des chefs de service en matière disciplinaire leur laissant la latitude discrétionnaire d'une exclusion temporaire de fonction de 3 jours. Le management par la terreur va pouvoir s'intensifier.

A **VIGI**. nous comprenons maintenant pourquoi certains syndicats se rapprochent déjà des commissaires en étant « la voix de son maître ».



« Les deux maximes de tout grand courtisan sont : toujours tenir son sérieux et ne jamais tenir sa parole. » Jonathan SWIFT